

RETOUR SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX

Avant de présenter les objectifs des politiques publiques d'urbanisme et les orientations d'aménagement qu'elles impliquent, il est utile de rappeler ici les principaux enjeux mis en évidence par l'analyse pour chacune des grandes thématiques déclinées. Ces enjeux résultent des conclusions et problématiques figurant à la fin de chaque chapitre du rapport de diagnostic (voir livre I du rapport de présentation). Aussi, le corps du P.A.D.D. apporte des réponses aux enjeux ainsi soulevés.

• STRUCTURATION DU TERRITOIRE- EQUIPEMENTS ET SERVICES

Les principaux enjeux soulevés :

- La structuration du Pays des Sources semble nécessaire au maintien de son identité et à l'atténuation de l'influence croissante exercée par les pôles urbains extérieurs mais proches du territoire. Cette structuration devrait viser à un fonctionnement optimal des pôles et à une répartition cohérente des équipements, des services et des emplois, de manière à répondre aux besoins des populations de chaque commune. Elle est à corréliser enfin à la répartition envisagée de la croissance démographique et de l'accueil de logements.

- Une répartition optimisée sur l'ensemble du territoire des équipements, services, activités et commerces de première nécessité, contribuerait à satisfaire localement une grande partie des besoins émis par les habitants, ce qui permettrait alors de maintenir une dynamique locale aidant au maintien d'un équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales tout en réduisant les besoins en déplacements de plus en plus coûteux pour les ménages et impactant pour l'environnement (rejet de gaz à effet de serre notamment). A l'échelle interterritoriale, des complémentarités mériteraient d'être mises en œuvre en particulier au sujet des grands équipements.

• HABITAT

Les principaux enjeux soulevés :

- Le Pays des Sources fait partie des territoires qui, à l'échelle départementale, connaissent les plus forts taux de croissance sur ces 20 dernières années.

La majorité des élus rencontrés souhaite la poursuite de cette croissance démographique nécessaire à la vie et au bon fonctionnement des communes, mais à un rythme plus maîtrisé. Se pose alors la question des modalités de répartition de cette croissance de la population et du profil des personnes à accueillir dans un contexte de tendance au vieillissement et de forte croissance des prix fonciers et immobiliers.

- La croissance du parc de logements et sa répartition spatiale sont fonctions du scénario de croissance démographique retenu et du phénomène constaté de desserrement des ménages. Elle peut compter sur une part non négligeable de locaux existants à réutiliser ou transformer. Il convient de s'interroger sur le type de logements à offrir sachant qu'aujourd'hui le parc est peu diversifié, l'offre locative est faible, l'offre locative aidée est très concentrée, et la densité du bâti est peu élevée. La mise en œuvre d'outils d'urbanisme est un moyen d'optimiser et d'adapter l'offre en logements au contexte local.

• ECONOMIE

Les principaux enjeux soulevés :

- L'offre d'emplois est fragile en reposant principalement sur quelques grandes unités de production rattachées au secteur secondaire. Les sorties pour l'emploi vers Compiègne, Noyon ou la région parisienne s'accroissent sous le double effet d'une croissance faible de l'offre sur place conjuguée à une hausse de la population en âge de travailler, ce qui tend à créer un « territoire dortoir ».

- L'offre en site d'activités économiques est concentrée autour de l'échangeur autoroutier (A1) et sur les deux chefs-lieux de canton. Les disponibilités foncières sont encore significatives. Au moins deux projets d'implantation économique majeurs concernent les franges du Pays des Sources : plateforme multimodale du Noyonnais à l'est, hauts de Margny (territoire de l'ARC) au sud, posant la question de la définition d'une véritable stratégie communautaire ou intercommunautaire de développement économique pour les années à venir.

- L'activité agricole exploite la plus grande partie de l'espace territorial. Elle est touchée par de profondes mutations. Est posée la question de la diversification de l'activité agricole (agri-tourisme, vente à la ferme ou filière courte de commercialisation des produits, agriculture bio, offre énergétique des agriculteurs, etc.) comme un moyen de plus en plus évident de garantir la pérennité des activités existantes.

• TRANSPORTS ET RESEAUX

Les principaux enjeux soulevés :

- La desserte du Pays des Sources est assez inégale entre la frange ouest profitant de l'A1, de la RD1017 et de la RD935, et le reste du territoire. On peut constater un relatif enclavement au sud du territoire malgré la proximité des grands axes de contournement de l'agglomération compiégnoise et un possible désenclavement par l'est avec l'aménagement de la RD934 (Roye-Noyon). Les liaisons est-ouest ne sont pas faciles, la RD938 étant le seul axe ouvert à tous véhicules, mais ayant l'inconvénient de traverser les périmètres agglomérés des communes. Les effets sur le trafic routier de la réalisation du canal Seine-Nord Europe et des sites d'activités associés sont à anticiper.

- Le transport routier est prépondérant sur le Pays des Sources. Il repose principalement sur des modes individuels (voiture particulière) même s'il existe un réseau de transport collectif par route qui dessert chaque commune mais qui reste faiblement représenté sur le territoire et ne répond que partiellement aux besoins actuels et sans doute futurs. La préférence pour la voiture particulière peut à terme fragiliser les budgets des ménages du territoire, à partir d'une augmentation continue du budget transport, et exclure davantage les personnes peu ou non motorisées.

- Le territoire est traversé par bon nombre d'infrastructures de transport d'énergie (électrique, gaz, etc.). En revanche, l'accès aux réseaux de communications (téléphonie mobile, internet haut débit) n'est pas équitable sur chacune des communes du territoire, pouvant être un frein au développement.

• TOURISME

Les principaux enjeux soulevés :

- Le territoire dispose d'un potentiel touristique réel, s'inscrivant dans les actions déjà engagées à l'échelle du Pays Sources et Vallées. Des actions complémentaires pourraient être envisagées contribuant à l'affirmation d'un espace aux atouts touristiques à optimiser à l'échelle du nord-est du département, concourant aussi au développement économique du territoire et valorisant l'image du Pays des Sources à l'échelle régionale (tourisme comme outil de communication et de marketing territorial).

• PAYSAGES

Les principaux enjeux soulevés :

- Le Pays des Sources se caractérise par la diversité de ses paysages naturels qui contribue à son identité, plus particulièrement à son caractère rural. Toutefois, les évolutions en cours de l'activité agricole locale afin de s'adapter au contexte économique et la poussée périurbaine sous forme d'habitat individuel interrogent sur le devenir des espaces enherbés autour des villages, sur les coteaux ou encore dans les fonds de vallée. Les boisements formant la trame verte du territoire qui regroupe l'essentiel des milieux présentant un grand intérêt écologique, nécessitent une gestion adaptée. Il convient donc de s'interroger sur l'identification de paysages emblématiques, la valorisation de cônes de vue remarquables, les conditions d'évolutions des franges urbaines.

- Le bâti du territoire est riche de ses différentes influences architecturales et marqué par la période de reconstruction. Le patrimoine bâti de qualité est assez peu protégé par les servitudes liées à la présence de Monuments Historiques. Plusieurs édifices de qualité ne font d'ailleurs l'objet d'aucune mesure de protection particulière. Les formes récentes du développement urbain (étirement, architecture banale, etc.) tendent à porter atteinte à l'intérêt urbain et architectural du secteur, et est consommateur d'espaces naturels ou agricoles. Une réflexion sur la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et sur les conditions d'extension urbaine méritent d'être menée.

• ENVIRONNEMENT

Les principaux enjeux soulevés :

- Le Pays des Sources compte des milieux naturels sensibles généralisés à une large majorité des communes, présentant un caractère diffus qui rend d'autant plus fragiles la préservation des continuités écologiques. De même, la maîtrise du développement urbain se pose dans les communes autour des grands ensembles boisés (massif de Thiescourt, montagne de Lagny, etc.) et dans les principaux fonds de vallée, rassemblant les milieux naturels les plus sensibles.

- Le territoire est concerné par plusieurs contraintes environnementales majeures (risques) à prendre en compte.

Ainsi, une bonne gestion de ces risques naturels et technologiques est un enjeu fort pour le développement du territoire, afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

- La protection de la ressource en eau est un objectif déjà acté par la Communauté de communes et les communes du Pays des Sources. Cet objectif repris par le SCOT peut donner un cadre réglementaire aux orientations d'aménagement qui s'imposeront aux documents communaux et aux actions communales.

- Le Pays des Sources est peu concerné par des nuisances notables, ce qui contribue à la qualité de son cadre de vie. La gestion des déchets est déjà performante et implique de respecter les objectifs départementaux. La notion de développement durable renvoie, par ailleurs, à la maîtrise de la consommation énergétique et à la valorisation des énergies durables qui peuvent appeler des concepts novateurs à inciter par le biais d'objectifs affichés dans un P.A.D.D.

L'affirmation d'une identité au cœur de la région Picardie et aux marges de deux grandes agglomérations régionales s'avère donc être un enjeu majeur pour le devenir du Pays des Sources. Ainsi, le diagnostic a montré que ce territoire est concerné depuis une trentaine d'années par le phénomène de périurbanisation, caractérisant les franges de la plupart des grandes agglomérations françaises et qui plus récemment s'est généralisé à l'ensemble des communes (« rurbanisation » des villages) engendrant des besoins et des services à la population, pouvant perturber l'équilibre entre les espaces urbains et les milieux agricoles ou naturels, et pouvant engendrer des investissements lourds à l'échelle locale.

Les élus ont exprimé la volonté de maîtriser ce phénomène afin de ne pas voir le Pays des Sources se transformer en « territoire-dortoir » sous l'influence, pouvant devenir dépendance, de l'agglomération de Compiègne, des villes de Noyon, de Roye ou encore des polarités urbaines et économiques au nord de la région francilienne.

Le SCOT est un moyen d'affirmer le Pays des Sources en tant que territoire à part entière, comptant plus de 26 000 habitants à l'horizon 2030, en mettant en œuvre des conditions de développement à l'échelle communautaire et en s'inscrivant dans la dynamique de Pays déjà engagée. Les perspectives de développement engendreront des besoins en équipements, en services, en commerces, en activités et la nécessité d'optimiser les conditions de déplacements à anticiper dès présent, en tenant compte d'un bassin de vie plus large dans lequel la mise en œuvre de complémentarités entre les groupements de communes pourra se développer dès lors que chacun d'eux a défini le cadre de ses perspectives d'aménagement et de développement.

Pour cela, l'intercommunalité devient une « règle du jeu » essentielle. La programmation, la prise de décisions, l'investissement ou même la gestion des opérations découlant de la mise en œuvre du SCOT, sont à prévoir en intercommunalité, mais aussi en interterritorialité en particulier lorsqu'il s'agit de projet au rayonnement étendu.

La mise en œuvre du SCOT pourra impliquer l'élaboration d'outils complémentaires tels que le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), etc.

La programmation des équipements, des services, des activités d'intérêt territorial est intercommunale. La prise de décisions est contractuelle dans l'intercommunalité. L'investissement est intercommunal ou communal. La gestion peut être communale ou intercommunale.

Pour les opérations « communales », l'ensemble du processus reste communal dans une cohérence intercommunale : celle du schéma de cohérence territoriale qui coordonne les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Aussi, les orientations de ces documents d'urbanisme communaux devront être compatibles avec le P.A.D.D. du SCOT et les orientations qui l'accompagnent.